



## MEDECINS SANS FRONTIERES

68, bd St-Marcel 75005 Paris – France. Tél. : (1) 47.07.29.29

Paris, le 14 Novembre 1986

Monsieur Jean-Pierre LUXEN  
Médecins Sans Frontières  
24-26 Rue Deschampheler  
1080 BRUXELLES  
BELGIQUE

Cher Jean-Pierre,

Depuis la fin de notre réunion de Genève, je souhaitais vous écrire pour tirer un premier bilan de la discussion que nous avons eue. Les derniers développements sur l'Ethiopie, et une activité particulièrement chargée à MSF m'en ont empêché jusqu'à ce jour.

C'est donc le manque de temps, et non le manque d'intérêt qui a, de notre part tout au moins, suspendu les échanges après cette rencontre.

Car malgré mon scepticisme au départ, sans doute partagé par la plupart d'entre nous, il me semble que cette discussion s'est avérée très positive: elle a permis d'exprimer majoritairement des points de vue finalement peu éloignés sur les droits, devoirs et objectifs des différents groupes nationaux de Médecins Sans Frontières.

Je retiens notamment de cette discussion l'idée qu'un code de comportement, de "bonne conduite" en quelque sorte, pourrait être adopté par l'ensemble de nos sections. Ce code peut se résumer de la façon suivante:

1) S'abstenir de toute critique publique, notamment par voie de presse, les uns contre les autres. Ce point est bien entendu essentiel, tant il est vrai qu'au delà de désaccords somme toute normaux sur telle initiative ou tel projet, il est acquis que personne ne souhaite l'affaiblissement du mouvement.

2) S'abstenir de mettre en place un quelconque dispositif international sans l'accord de toutes les parties concernées. L'expérience a montré que dans le domaine des associations privées, ces structures à vocation supranationale n'ont aucune base juridique, même dans le cadre strict de la Communauté Européenne. Cadre dans lequel, en tout état de cause, nous ne saurions déjà entrer en raison de la présence de nos amis Helvètes. Au-delà d'ailleurs du flou juridique qui complique le problème, la question de fond est de déterminer les avantages et inconvénients de ce type de structure. En l'état actuel des choses, il apparaît que les premiers (coordination? communication?) sont très minces, et les derniers (bureaucratie, lourdeur de fonctionnement) plutôt pesants.

3) S'abstenir de susciter la création de nouvelles sections nationales de Médecins Sans Frontières en l'absence d'un accord formel de l'ensemble des sections existantes. A ce sujet, une discussion de fond s'est engagée entre tous les participants à cette réunion. Bien qu'aucune résolution formelle ne soit sortie de cette réunion, dont ça n'était pas l'objet, l'opinion dominante au terme de la discussion me semble pouvoir être résumée comme suit: le développement de

l'action de Médecins Sans Frontières ne passe pas nécessairement par la multiplication de sections nationales travaillant sous la bannière Médecins Sans Frontières. Les groupes anglais et allemands dont l'activité s'apparente à la nôtre ("German Emergency Doctors", "Cap Annamour" pour l'Allemagne, "Health Unlimited" pour l'Angleterre, pour ne citer que ceux-là) se sont efficacement développés sous d'autres appellations, avec des objectifs identiques. S'il est vrai que Médecins Sans Frontières a gagné en importance et en influence grâce au développement de nouvelles sections nationales, une réflexion reste à mener sur l'internationalisation, les conditions de création d'une nouvelle section nationale, l'augmentation des risques de toute sorte liée à la multiplication du nombre des sections, comparée au bénéfice retiré. Si l'optimisation de l'aide et la meilleure coordination des secours sont les avantages venant spontanément à l'esprit, là encore l'expérience montre que se trouver sous le même drapeau n'implique pas mécaniquement le renforcement de la puissance et de l'harmonie de l'action. D'où la nécessité de cette réflexion, afin d'élaborer une attitude cohérente et réfléchie sur ce sujet.

4) S'efforcer de faire taire sur le terrain les éventuelles divergences pour renforcer mutuellement l'action des uns et des autres, et non pas l'affaiblir. J'ai le sentiment qu'à quelques rares exceptions près, ce point est spontanément respecté par tous. Le contraire serait d'ailleurs affligeant... Reste que les exceptions méritaient d'être rappelées, afin d'en finir avec un type de problèmes qui ne devrait pas exister.

Tous ces points -à l'exception du dernier, en raison de son évidence- ont fait l'objet de discussions approfondies. La surprise, agréable, a été que sur la plupart d'entre eux, un accord de principe s'est dégagé, le problème de la création de nouvelles sections restant sans doute le plus litigieux.

C'est la raison pour laquelle il me paraît important de ne pas s'arrêter en si bon chemin: de nombreux points méritent d'être réabordés, précisés. Je vous propose donc une nouvelle rencontre, dont nous pourrions élaborer en commun l'ordre du jour, en décembre ou en janvier prochains.

J'espère très sincèrement que nous pourrons tenir cette réunion dont l'intérêt devrait paraître évident à tous.

J'attends donc ta réponse, et t'adresse mes sentiments amicaux.



Rony BRAUMAN  
Président  
Médecins Sans frontières